

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > CQP Intervenant médico technique à domicile

## CQP Intervenant médico technique à domicile

Code de la fiche :  
**RNCP40657**

Etat :  
**Active**

[Télécharger la fiche](#)

[Aide en ligne](#)

[Supplément Europass : FR - EN](#)

### L'essentiel



**CCN1**

**3286 -** Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques



**Nomenclature  
du niveau de qualification**

**Niveau 4**



**Code(s) NSF**

**331 : Santé**



**Formacode(s)**

**43406 : Hospitalisation à domicile**



**Date d'échéance  
de l'enregistrement**

**23-05-2028**

[Certificateur\(s\)](#)

[Résumé de la certification](#)

[Blocs de compétences](#)

[Secteur d'activité et type d'emploi](#)

[Voie d'accès](#)

[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)

[Base légale](#)

[Pour plus d'informations](#)

**Certificateur(s)**

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
Association Paritaire pour l'Aide à la Négociation entre les interlocuteurs du négoce et des prestations dans les Domaines Médicotechniques	-	-	<a href="https://branche-dmt.fr/index.php?route=informations">https://branche-dmt.fr/index.php?route=informations</a>
Commission Paritaire Nationale de l'emploi de la branche (CPNEFP) du Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques	-	-	-

## Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le métier d'intervenant médico-technique à domicile pour les entreprises de prestation de santé à domicile répond aux objectifs de la stratégie nationale de santé de développement des prises en charge à domicile des patients (virage ambulatoire et virage domiciliaire). La prise en charge de patients à domicile est par ailleurs grandement plébiscitée par les patients eux même. Face à la saturation hospitalière et grâce à l'évolution de l'art médical, aux évolutions technologiques et pharmacologiques, la prise en charge de patients à domicile est de plus en plus sollicitée.

L'intervenant médico-technique à domicile intervient pour la mise en place d'un traitement impliquant la délivrance et ou mise à disposition d'un dispositif médical, et la réalisation de prestations associées, en exécution d'une prescription médicale.

Les prestataires de service et distributeurs de matériels, dit prestataires de santé à domicile sont régis par le code de la santé publique (article L5232-3 du code de la santé publique, et article D5232-1 et suivants) et exercent les activités telles que décrites par l'article 1 et sur les champs d'activité posés par l'article 2 de [l'arrêté du 19 décembre 2006](#). Les prestataires sont, depuis 2021 assujettis à une certification des bonnes pratiques tel que définie par la HAS conformément aux article L161-37 et L165-6 du code de la sécurité sociale.

Un intervenant médico-technique à domicile exerce sous la responsabilité du garant de l'activité au sein de l'entreprise de prestation de santé à domicile qui l'emploie. Il met en œuvre les prescriptions médicales dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sont transverses à l'ensemble des activités de ce professionnel :

Le respect de son champ d'activités et de compétences,

Le respect de la réglementation en vigueur et du référentiel de bonnes pratiques professionnelles tel que défini par la HAS,

Le respect des règles d'hygiène, de nettoyage, de désinfection et les principes de prévention du risque infectieux,

Le respect des règles de sécurité en vigueur au sein des entreprises de négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques,

Le respect des règles de la confidentialité et du secret professionnel,

Le respect des droits de la personne et de son intégrité,

La prise en compte des besoins spécifiques de personnes en situation de maladie, de handicap ou de fragilité,

Le respect des principes de prévention des risques professionnels et d'optimisation d'efforts,

Les principes établis par la politique de RSE de l'entreprise employeuse et répondant aux enjeux de développement durable et de transition écologique,

Le respect de la sécurité informatique de la structure de soin et du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Un intervenant médico-technique à domicile exerce principalement au domicile des patients, et au sein de l'entreprise, mais il peut également intervenir dans d'autres lieux de vie tels que les maisons de retraite, les résidences pour personnes âgées, ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes.

Activités visées :

recueil des documents et informations inhérentes à la préparation des prestations à réaliser dans le cadre de la coordination en lien avec les professionnels de santé internes et externes à l'entreprise et les prescripteurs, et prise de contact avec les personnes soignées et/ou les aidants et/ou les professionnels qui accompagnent la personne soignée sur la base des prescriptions médicales, le cas échéant

Organisation matérielle et des déplacements véhiculés préalables aux interventions et aux prestations médico-techniques à réaliser dans le respect de l'ordonnancement établi par l'entreprise et de leur nature

Mise en place des conditions adéquates de réalisation de l'intervention sur le lieu de vie, auprès de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent

Installation de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels ou équipements adéquats, etc.) au lieu de vie de la personne soignée dans le respect de la prescription ou de la commande établie, dans le cadre de la coordination et du suivi du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé et/ou les prescripteurs

Entretien et maintenance de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) au lieu de vie de la personne soignée

Accompagnement et information/formation à domicile et suivi de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, dans le cadre d'accompagnement thérapeutique visant l'observance du traitement et la bonne utilisation des dispositifs médicaux complexes et participation à la coordination du parcours de soin en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés

Participation, selon le traitement prescrit, à la coordination dans le cadre du suivi et de l'accompagnement à distance, du bon déroulement du traitement (maladies chroniques, pathologies lourdes, etc.) et de la bonne utilisation des dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux, dispositifs médicaux numériques de télésurveillance, appareils numériques de télé-suivi, équipements adéquats, etc.) tout au long de la prise en soin de la personne et en lien avec les prescripteurs et les professionnels de santé

Récupération de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) pour un retour en agence après utilisation

Restitution de dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux (DM) et/ou dispositifs médicaux numériques (DMN) de télésurveillance et/ou appareils numériques de télé-suivi et/ou matériels / équipements adéquats, etc.) à l'agence en vue d'assurer sa réutilisation, son évacuation, sa destruction ou son retraitement/recyclage, et/ou de son nettoyage, et/ou de sa maintenance courante, préventive ou curative par un service dédié interne ou externe à l'entreprise

Traçabilité des dossiers patients à la suite de la réalisation des prestations médico-techniques, d'accompagnement et de suivi, sur leur lieu de vie de la personne soignée et, le cas échéant à distance, sur la base des prescriptions médicales dans le cadre de la coordination en lien avec les prescripteurs et/ou les professionnels de santé concernés et les services de l'entreprise

Compétences attestées :

Collecter les informations et l'ensemble des différents documents internes et externes nécessaires aux interventions à réaliser sur une période donnée, en vue de garantir la conformité et la traçabilité des interventions prévues et des dispositifs médicaux mis à disposition/délivrés

S'approprier correctement les consignes, afin de sélectionner le dispositif médical et/ou équipements adaptés à la pathologie ou au handicap de la personne soignée

Prévenir la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels de santé avant son arrivée sur le lieu d'intervention, en vue de faciliter les échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et de se situer comme acteur professionnel, afin d'être identifié en tant qu'interlocuteur privilégié/principal et d'instaurer un climat de confiance

Effectuer si nécessaire la pré-visite sur le lieu de vie de la personne soignée, en vue de créer un climat de confiance permettant de faciliter l'intervention sur le lieu de vie, de prévenir de tout risque professionnel, d'assurer la sécurité de la personne soignée et de transmettre le compte rendu de la pré-visite au service dédié de l'entreprise

Après avoir vérifié leur conformité et leur disponibilité et selon l'organisation de l'entreprise, prendre dans la zone de stockage de l'entreprise les dispositifs médicaux, les accessoires, les outils, équipements et consommables adaptés à la nature des interventions à réaliser, afin d'assurer la délivrance exhaustive des dispositifs médicaux et leurs consommables auprès des personnes soignées et de permettre la gestion et la traçabilité des dispositifs médicaux de l'entreprise

Organiser le chargement du véhicule d'intervention et les déplacements inhérents aux interventions à réaliser, afin d'optimiser le chargement du véhicule, de garantir la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant les déplacements véhiculés inhérents aux interventions planifiées

Se présenter, expliquer son rôle et l'objectif de son intervention, afin de créer la relation de confiance avec la personne soignée, d'être

identifié en tant qu'interlocuteur privilégié et de recueillir le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, préalable à l'intervention

Préalablement à la réalisation de l'intervention, identifier dans l'environnement direct de la personne soignée les risques immédiats liés au déchargement et à l'installation du dispositif médical, afin d'assurer son intervention en toute sécurité, de prévenir de tout risque professionnel ou d'incompatibilité lié à la configuration du domicile, et d'assurer la sécurité de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité

Réaliser le déchargement du dispositif médical prescrit, en vue de réaliser l'intervention et de réduire les risques professionnels

Après avoir recueilli le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, en présence du professionnel de santé de proximité lorsque celle-ci est requise, installer au domicile de la personne soignée le dispositif médical prescrit ou commandé, afin de réaliser la prestation en adéquation avec la prescription ou la commande établie et de permettre (le cas échéant) la bonne mise en œuvre de la télésurveillance et/ou du télé-suivi en lien avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés

Contrôler l'installation réalisée, par des points de contrôle visuels et outillés des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif médical, de prévenir tout dysfonctionnement, de répondre aux exigences qualité du fournisseur et de respecter la prescription établie par le professionnel de santé

Contrôler l'état du dispositif médical, afin d'identifier tout dysfonctionnement notamment d'appareils digitaux ou effet indésirable nécessitant une intervention complémentaire au lieu de vie de la personne soignée ou un remplacement ou un retour du dispositif médical en atelier, chez le fournisseur ou réparateur

Selon l'organisation de l'entreprise et la nature de la prise en charge, effectuer des actions de maintenance préventive sur le dispositif médical au lieu de vie de la personne soignée, dans le cadre de suivi réglementaire, afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif médical et de permettre la continuité de son utilisation dans les conditions optimales

Assurer le suivi des opérations de maintenance préventive des dispositifs médicaux, afin de garantir la traçabilité de l'intervention de maintenance et d'assurer la démarche qualité liée aux dispositifs médicaux

Réaliser le nettoyage et/ou la désinfection du dispositif médical à utiliser et de son environnement proche, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger la personne soignée, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du service

Dans le cadre de suivi réglementaire liée à un parcours de soins sur la durée, accompagner sur son lieu de vie la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent à la bonne utilisation du dispositif médical et/ou à l'appréhension du traitement, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical complexe inhérent au traitement de maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap

Après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la complétude du dossier patient, expliquer les règles générales de prise en charge et/ou de remboursement, et/ou procédures permettant à la personne soignée d'être remboursée, afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), d'assurer le suivi administratif du dossier patient, de déclencher la facturation post-intervention et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais

Dans le cadre d'une visite de suivi, identifier d'éventuelles évolutions (positives ou négatives) des besoins de la personne soignée par suite de l'installation du dispositif médical commandé ou prescrit, afin de suggérer des produits et/ou des services complémentaires proposés par l'entreprise ou de déclencher une intervention complémentaire ou une adaptation du dispositif médical et/ou traitement sur décision du prescripteur

Dans le cadre du suivi à distance tout au long du parcours de soins, accompagner la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, à la bonne appréhension du traitement et/ou à l'utilisation adaptée du dispositif médical prescrit, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical et/ou du suivi du traitement en lien avec des maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap et/ou de permettre (le cas échéant) l'adaptation de la prise en soin par le prescripteur.

Transmettre aux professionnels de santé et/ou aux prescripteurs, les informations et données recueillies lors des échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, et/ou celles issues des dispositifs médicaux et appareils numériques de télésurveillance et/ou de télé-suivi, et gérer les alertes afin de permettre la continuité des prestations d'accompagnement de la personne soignée tout au long du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé concernés

Réaliser la désinstallation, le désappareillage et/ou le démontage du dispositif médical, afin de récupérer le dispositif médical en sécurité en vue d'un échange ou de son retour en agence à l'issue du parcours de soins

Organiser le chargement du dispositif médical, préalablement désinstallé et/ou démonté et s'il y a lieu pré-nettoyé et/ou pré-désinfecté, dans le véhicule d'intervention, afin d'optimiser le chargement du véhicule et de garantir le maintien du matériel, la

sécurité de son activité et des usagers de la route pendant le transport

Disposer le dispositif médical et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, afin d'en garantir la gestion appropriée des dispositifs médicaux dans le respect de l'environnement

Réaliser ou faire réaliser le nettoyage et la désinfection du dispositif médical restitué, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger les personnes soignées, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du service, de permettre la réalisation des actes de maintenance par un service dédié interne ou externe à l'entreprise

Transmettre en interne, à la hiérarchie et à l'équipe au sein de l'entreprise et aux prescripteurs le cas échéant, le bilan de l'ensemble des interventions et/ou prestations d'accompagnement et de suivi, réalisées sur une période donnée, afin d'assurer la continuité du service et de permettre d'organiser l'activité de l'entreprise dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de son activité et de celle de son équipe

Selon l'organisation de l'entreprise et si la transmission n'a pas été réalisée lors de l'intervention, après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la constitution du dossier patient, transmettre au service dédié de l'entreprise, les éléments nécessaires à l'établissement de la facturation et au suivi du dossier patient, afin d'assurer le suivi administratif du dossier patient et de déclencher la facturation post-intervention, et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais

Modalités d'évaluation :

### **Bloc 1**

*Recueil de documents, d'informations et prise de contact*

Étude de cas pratiques réalisées par un jury d'évaluation

Description : Le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents le sujet composé de deux cas pratiques reconstitués et contextualisés, relatifs à : recueil des informations et documents nécessaires à la préparation des interventions et prestations à réaliser, la prise de contact et à la pré-visite éventuelle en montant de l'intervention au domicile de la personne soignée

*Organisation matérielle et des déplacements véhicules préalables aux interventions*

Étude d'un cas pratique présentée lors d'un entretien technique avec le jury d'évaluation

Description : le candidat dispose d'un temps de préparation pour traiter le cas pratique (tiré au tri). Puis, il présente sa gestion du cas pratique relatif à : l'organisation matérielle du véhicule, la préparation des déplacements inhérents aux interventions et prestations à réaliser. À l'issue de sa présentation, le candidat répond au questionnement du jury sur sa pratique professionnelle.

### **Bloc 2**

*Intervention au domicile de la personne soignée*

Mise en situation professionnelle complexe reconstituée suivie d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation

Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter deux sujets (tirés au tri) de mise en situation professionnelle reconstituée : la mise en place des conditions adéquates de réalisation de son intervention, l'installation d'un dispositif médical complexe auprès de la personne soignée. Le candidat traite deux situations relatives à 1 dispositif de maintien à domicile + 1 dispositif d'assistance respiratoire ou de perfusion ou de nutrition, ou autre dispositif.

Mise en situation professionnelle complexe reconstituée suivie d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation

À l'issue des mises en situation reconstituées, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.

*Protocoles et réglementation en vigueur, traçabilité et règles de bonnes pratiques*

Questionnaire de type QROC, évalué par un formateur métier

Description : le candidat renseigne un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'installation et à l'entretien/maintenance préventive de dispositifs médicaux complexes au domicile de la personne soignée et notamment : les protocoles et la réglementation en vigueur dans le secteur, la traçabilité des informations et des actions, les règles de bonnes pratiques professionnelles des prestataires de services et distributeurs de matériel.

### **Bloc 3**

#### *Accompagnement et suivi au domicile de la personne soignée*

Mises en situation professionnelles complexes reconstituées, suivies d'un entretien technique complémentaire, exploitées par un jury d'évaluation.

Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter un sujet tiré au sort composé de deux situations contextualisées relatives à : l'accompagnement à conduire dans le cadre de l'accompagnement thérapeutique de la personne soignée, visant l'observance du traitement et la bonne utilisation du dispositif médical complexe, suivi des éventuelles évolutions des besoins de la personne soignée pendant le traitement, la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.

À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.

#### *Accompagnement et suivi à distance*

Mises en situation professionnelles reconstituées, évaluées par un jury d'évaluation.

Description : au sein d'une salle spécifique de l'organisme de formation reconstituant les conditions matérielles (logiciels métiers, équipement de télé-suivi/télé-surveillance, outils de communication, etc.) de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet, tiré au sort, composé de deux situations contextualisées et relatives à : suivi à distance des indicateurs d'observance, l'accompagnement à distance de la personne soignée dans le cadre de son observance et de l'utilisation du dispositif médical complexe, la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.

À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.

#### *Prestations médico-techniques au domicile de la personne soignée et à distance*

Questionnaire de type QROC, évalué par un formateur métier.

Description : le candidat répond un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'accompagnement des personnes et au suivi des prestations au domicile de la personne soignée et à distance, et notamment : les principales maladies chroniques et pathologies lourdes, la perte d'autonomie liée au vieillissement, le handicap, les principaux dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux, dispositifs médicaux numériques de télé-surveillance, appareils numériques de télé-suivi, équipements adéquats, etc.), la réglementation en vigueur dans le secteur en matière de protection et de sauvegarde des données de santé, les règles et procédures générales de prise en charge, de remboursement, la traçabilité des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance, les règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel en matière d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance.

### **Bloc 4**

#### *Récupération de dispositifs médicaux complexes et traçabilité des dossiers patients*

Étude de cas pratiques réalisés par un jury d'évaluation.

**Description** : le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents, le sujet composé de deux parties et de plusieurs cas pratiques reconstitués et contextualisés : la récupération de dispositifs médicaux complexes après utilisation et la traçabilité des dossiers patients en lien avec les prestations réalisées.

#### *Restitution de dispositifs médicaux complexes*

Mise en situation professionnelle reconstituée, obtenue par un jury d'évaluation suivi d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation.

**Description** : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant la zone dédiée de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet (tiré au sort) contextualisé relatif à : la disposition des dispositifs médicaux et des accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, la réalisation du nettoyage et ou de la suppression du dispositif médical restitué.

L'ensemble des modalités d'évaluation est évalué par un jury d'évaluation.

## Blocs de compétences

RNCP40657BC01 - Préparer les interventions dans le cadre des parcours de soins selon l'organisation définie par l'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Collecter les informations et l'ensemble des différents documents internes et externes nécessaires aux interventions à réaliser sur une période donnée, en vue de garantir la conformité et la traçabilité des interventions prévues et des dispositifs médicaux mis à disposition/délivrés</p> <p>S'approprier correctement les consignes, afin de sélectionner le dispositif médical et/ou équipements adaptés à la pathologie ou au handicap de la personne soignée</p> <p>Prévenir la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels de santé avant son arrivée sur le lieu d'intervention, en vue de faciliter les échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et de se situer comme acteur professionnel, afin d'être identifié en tant qu'interlocuteur privilégié/principal et d'instaurer un climat de confiance</p> <p>Effectuer si nécessaire la pré-visite sur le lieu de vie de la personne soignée, en vue de créer un climat de confiance permettant de faciliter l'intervention sur le lieu de vie, de prévenir de tout risque professionnel, d'assurer la sécurité de la personne soignée et de transmettre le compte rendu de la pré-visite au service dédié de l'entreprise</p> <p>Après avoir vérifié leur conformité et leur disponibilité et selon l'organisation de l'entreprise, prendre dans la zone de stockage de l'entreprise les dispositifs médicaux, les accessoires, les outils, équipements et consommables adaptés à la nature des interventions à réaliser, afin d'assurer la délivrance exhaustive des dispositifs médicaux et leurs consommables auprès des personnes soignées et de permettre la gestion et la traçabilité des dispositifs médicaux de l'entreprise</p> <p>Organiser le chargement du véhicule d'intervention et les déplacements inhérents aux interventions à réaliser, afin d'optimiser le chargement du véhicule, de garantir la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant les déplacements véhiculés inhérents aux interventions planifiées</p>	<p><b>Recueil de documents, d'informations et prise de contact</b>  <i>Étude de cas pratiques évaluée par un jury d'évaluation</i>  <b>Description:</b> Le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents le sujet composé de deux cas pratiques reconstitués et contextualisés, relatifs à : recueil des informations et documents nécessaires à la préparation des interventions et prestations à réaliser, la prise de contact et à la pré-visite éventuelle en amont de l'intervention au domicile de la personne soignée.</p> <p><b>Organisation matérielle et des déplacements véhiculés préalables aux interventions</b>  <i>Étude d'un cas pratique présentée lors d'un entretien technique avec le jury d'évaluation</i>  <b>Description:</b> le candidat dispose d'un temps de préparation pour traiter le cas pratique (tiré au sort). Puis, il présente sa gestion du cas pratique relatif à : l'organisation matérielle du véhicule, la préparation des déplacements inhérents aux interventions et prestations à réaliser.            À l'issue de sa présentation, le candidat répond au questionnement du jury sur sa pratique professionnelle.</p>

RNCP40657BC02 - Intervenir au lieu de vie des personnes soignées dans le cadre des prestations médico-techniques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Se présenter, expliquer son rôle et l'objectif de son intervention, afin de créer la relation de confiance avec la personne soignée, d'être identifié en tant qu'interlocuteur privilégié et de recueillir le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, préalable à l'intervention</p> <p>Préalablement à la réalisation de l'intervention, identifier dans l'environnement direct de la personne soignée les risques immédiats liés au déchargement et à l'installation du dispositif médical, afin d'assurer son intervention en toute sécurité, de prévenir de tout risque professionnel ou d'incompatibilité lié à la configuration du domicile, et d'assurer la sécurité de la personne soignée notamment celle en situation de handicap ou de vulnérabilité</p>	<p><b>Intervention au domicile de la personne soignée</b>  <i>Deux mises en situation professionnelle complexes reconstituées suivies d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation :</i></p>

Réaliser le déchargement du dispositif médical prescrit, en vue de réaliser l'intervention et de réduire les risques professionnels. Après avoir recueilli le consentement de la personne soignée et/ou des aidants et/ou des professionnels qui l'accompagnent, en présence du professionnel de santé de proximité lorsque celle-ci est requise, installer au domicile de la personne soignée le dispositif médical prescrit ou commandé, afin de réaliser la prestation en adéquation avec la prescription ou la commande établie et de permettre (le cas échéant) la bonne mise en œuvre de la télésurveillance et/ou du télé-suivi en lien avec les prescripteurs et/ou professionnels de santé concernés.

Contrôler l'installation réalisée, par des points de contrôle visuels et outillés des impératifs d'ergonomie, de praticité, de sûreté et de sécurisation du matériel et de la personne soignée, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif médical, de prévenir tout dysfonctionnement, de répondre aux exigences qualité du fournisseur et de respecter la prescription établie par le professionnel de santé.

Contrôler l'état du dispositif médical, afin d'identifier tout dysfonctionnement notamment d'appareils digitaux ou effet indésirable nécessitant une intervention complémentaire au lieu de vie de la personne soignée ou un remplacement ou un retour du dispositif médical en atelier, chez le fournisseur ou réparateur.

Selon l'organisation de l'entreprise et la nature de la prise en charge, effectuer des actions de maintenance préventive sur le dispositif médical au lieu de vie de la personne soignée, dans le cadre de suivi réglementaire, afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif médical et de permettre la continuité de son utilisation dans les conditions optimales.

Assurer le suivi des opérations de maintenance préventive des dispositifs médicaux, afin de garantir la traçabilité de l'intervention de maintenance et d'assurer la démarche qualité liée aux dispositifs médicaux.

Réaliser le nettoyage et/ou la désinfection du dispositif médical à utiliser et de son environnement proche, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger la personne soignée, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du service.

Description: au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter deux sujets (tirés au sort) de mise en situation professionnelle reconstituée : Sujet 1 sur la mise en place des conditions adéquates de réalisation de son intervention, l'installation d'un dispositif médical complexe auprès de la personne soignée. Le candidat traite deux situations relatives à 1 dispositif de maintien à domicile + 1 dispositif d'assistance respiratoire ou de perfusion ou de nutrition, ou autre dispositif. Pour le sujet 2, le candidat traite d'une situation relative à l'entretien courant et/ou la maintenance préventive d'un dispositif médical complexe au domicile de la personne.

À l'issue des mises en situation reconstituées, le candidat répond au questionnaire du jury technique sur sa pratique professionnelle.

**Protocoles et réglementation en vigueur, traçabilité et règles de bonnes pratiques**

*Questionnaire de type QROC*

Description: le candidat renseigne un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'installation et à l'entretien/maintenance préventive de dispositifs médicaux complexes au domicile de la personne soignée et notamment : les protocoles et la réglementation en vigueur dans le secteur, la traçabilité des informations et des actions, les règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel.

**RNCP40657BC03 - Réaliser des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi au domicile des personnes soignées et/ou à distance tout au long de la prise en soin**

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Dans le cadre de suivi réglementaire liée à un parcours de soins sur la durée, accompagner sur son lieu de vie la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent à la bonne utilisation du dispositif médical et/ou à l'appréhension du traitement, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical complexe inhérent au traitement de maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap.</p> <p>Après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la complétude du dossier patient, expliquer les règles générales de prise en charge et/ou de remboursement, et/ou procédures permettant à la personne soignée d'être remboursée,</p>	<p><b>Accompagnement et suivi au domicile de la personne soignée</b>  <i>Mises en situation professionnelles complexes reconstituées, suivies d'un entretien technique complémentaire, évaluées par un jury d'évaluation.</i></p> <p>Description: au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant le lieu de vie de la personne soignée, le candidat devra traiter un sujet tiré au sort composé de deux situations contextualisées relatives à : l'accompagnement à conduire dans le cadre de l'éducation thérapeutique de la personne soignée, visant l'observance du traitement et la bonne utilisation du dispositif médical complexe, suivi des éventuelles évolutions des besoins de la personne soignée pendant le traitement, la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.</p>

afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), afin d'assurer la complétude et la conformité du dossier et sa transmission fiable aux organismes concernés (sécurité sociale, mutuelles...), d'assurer le suivi administratif du dossier patient, de déclencher la facturation post-intervention et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais

Dans le cadre d'une visite de suivi, identifier d'éventuelles évolutions (positives ou négatives) des besoins de la personne soignée par suite de l'installation du dispositif médical commandé ou prescrit, afin de suggérer des produits et/ou des services complémentaires proposés par l'entreprise ou de déclencher une intervention complémentaire ou une adaptation du dispositif médical et/ou traitement sur décision du prescripteur

Dans le cadre du suivi à distance tout au long du parcours de soins, accompagner la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, à la bonne appréhension du traitement et/ou à l'utilisation adaptée du dispositif médical prescrit, afin de s'assurer de la bonne utilisation par la personne soignée du dispositif médical et/ou du suivi du traitement en lien avec des maladies chroniques, de pathologies lourdes en sortie d'hospitalisation ou en conséquence d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à un handicap et/ou de permettre (le cas échéant) l'adaptation de la prise en soin par le prescripteur.

Transmettre aux professionnels de santé et/ou aux prescripteurs, les informations et données recueillies lors des échanges avec la personne soignée et/ou les aidants et/ou les professionnels qui l'accompagnent, et/ou celles issues des dispositifs médicaux et appareils numériques de télésurveillance et/ou de télé-suivi, et gérer les alertes afin de permettre la continuité des prestations d'accompagnement de la personne soignée tout au long du parcours de soins en lien avec les professionnels de santé concernés

À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.

#### **Accompagnement et suivi à distance**

*Mises en situation professionnelles reconstituées, évaluées par un jury d'évaluation.*

Description: au sein d'une salle spécifique de l'organisme de formation reconstituant les conditions matérielles (logiciels métiers, équipement de télé-suivi / télésurveillance, outils de communication, etc.) de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet, tiré au sort, composé de deux situations contextualisées et relatives à : suivi à distance des indicateurs d'observance, l'accompagnement à distance de la personne soignée dans le cadre de son observance et de l'utilisation du dispositif médical complexe, la participation à la coordination du parcours de soins en lien avec les prescripteurs et professionnels de santé concernés.

À l'issue de la mise en situation, le candidat répond au questionnement du jury technique sur sa pratique professionnelle.

#### **Prestations médico-techniques au domicile de la personne soignée et à distance**

*Questionnaire de type QROC, évalué par un formateur métier.*

Description: le candidat renseigne un questionnaire relatif aux connaissances inhérentes à l'accompagnement des personnes et au suivi des prestations au domicile de la personne soignée et à distance, et notamment : les principales maladies chroniques et pathologies lourdes, la perte d'autonomie liée au vieillissement, le handicap, les principaux dispositifs médicaux complexes (dispositifs médicaux, dispositifs médicaux numériques de télésurveillance, appareils numériques de télé-suivi, équipements adéquats, etc.), la réglementation en vigueur dans le secteur en matière de protection et sauvegarde des données de santé, les règles et procédures générales de prise en charge, de remboursement, la traçabilité des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance, les règles de bonnes pratiques des prestataires de services et distributeurs de matériel en matière d'accompagnement et de suivi à domicile et à distance.

### **RNCP40657BC04 - Réaliser le suivi administratif et les opérations de clôtures des prestations médicotéchniques réalisées**

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Réaliser la désinstallation, le désappareillage et/ou le démontage du dispositif médical, afin de récupérer le dispositif médical en sécurité en vue d'un échange ou de son retour en agence à l'issue du parcours de soins</p> <p>Organiser le chargement du dispositif médical, préalablement désinstallé et/ou démonté et s'il y a lieu pré-nettoyé et/ou pré-désinfecté, dans le véhicule d'intervention, afin d'optimiser le chargement du véhicule et de garantir le maintien du matériel, la sécurité de son activité et des usagers de la route pendant le transport</p> <p>Disposer le dispositif médical et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, afin d'en garantir la gestion appropriée des dispositifs médicaux dans le respect de l'environnement</p> <p>Réaliser ou faire réaliser le nettoyage et la désinfection du dispositif médical restitué, en appliquant de manière rigoureuse les protocoles de nettoyage et/ou de désinfection adaptés, afin de se protéger, prévenir les risques infectieux, de protéger les personnes soignées, les aidants et les professionnels qui l'accompagnent et d'assurer la continuité et la qualité du</p>	<p><b>Récupération de dispositifs médicaux complexes et traçabilité des dossiers patients</b></p> <p><i>Étude de cas pratiques évaluée par un jury d'évaluation.</i></p> <p>Description: le candidat devra traiter sur la base de consignes et d'un corpus de documents, le sujet composé de deux parties et de plusieurs cas pratiques reconstitués et contextualisés: la récupération de dispositifs médicaux complexes après utilisation, la traçabilité des dossiers patients en lien avec les prestations réalisées.</p>

service, de permettre la réalisation des actes de maintenance par un service dédié interne ou externe à l'entreprise

Transmettre en interne, à la hiérarchie et à l'équipe au sein de l'entreprise et aux prescripteurs le cas échéant, le bilan de l'ensemble des interventions et/ou prestations d'accompagnement et de suivi, réalisées sur une période donnée, afin d'assurer la continuité du service et de permettre d'organiser l'activité de l'entreprise dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de son activité et de celle de son équipe

Selon l'organisation de l'entreprise et si la transmission n'a pas été réalisée lors de l'intervention, après avoir collecté de manière rigoureuse les documents indispensables à la constitution du dossier patient, transmettre au service dédié de l'entreprise, les éléments nécessaires à l'établissement de la facturation et au suivi du dossier patient, afin d'assurer le suivi administratif du dossier patient et de déclencher la facturation post-intervention, et d'éviter les retards de remboursement ou la non-prise en charge de frais

#### **Restitution de dispositifs médicaux complexes**

*Mise en situation professionnelle reconstituée, évaluée par un jury d'évaluation suivie d'un entretien complémentaire avec le jury d'évaluation.*

Description : au sein d'un plateau technique de l'organisme de formation reconstituant la zone dédiée de l'entreprise, le candidat devra traiter un sujet (tiré au sort) contextualisé relatif à : la disposition des dispositifs médicaux et les accessoires dans la zone de stockage de l'entreprise, la réalisation du nettoyage et ou de la désinfection du dispositif médical restitué.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Pour valider le CQP Intervenant médico-technique à domicile, le candidat doit valider l'ensemble des 4 blocs de compétences selon les conditions établies au référentiel d'évaluation et précisées aux indications complémentaires d'évaluation.

Pour valider un bloc de compétences, le candidat doit valider l'ensemble des modalités d'évaluation de l'épreuve qui évalue les compétences du bloc concerné. Chacune des 4 épreuves (E) certificatives (1 par bloc) du CQP est composée de plusieurs modalités d'évaluation (ME). Chaque bloc est évalué de manière autonome et indépendante.

Le candidat peut notamment accéder à chaque bloc de compétences du CQP Intervenant médico technique par la voie de la formation ou par la voie de la VAE.

En effet, la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi reconnaît la possibilité de mise en œuvre de parcours mixtes (VAE et formation) et l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences ou de l'ensemble des blocs de compétences du CQP IMTAD par la voie de la VAE.

Au regard de l'évolution de la liste des certifications professionnelles enregistrées au RNCP, la CPNEFP de la branche professionnelle négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques et le certificateur APAN DMT opèreront une analyse complémentaire des certifications proches (enregistrées au niveau 4) afin d'évaluer sur toute la période de validité de l'enregistrement du CQP Intervenant médico-technique au RNCP, la pertinence de propositions de correspondances (partielles ou totale). Le cas échéant, la fiche RNCP du CQP Intervenant médico-technique au RNCP sera amendée, dans le respect de la procédure établie.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

Secteurs d'activités :

Le secteur d'activité des intervenants médico-techniques à domicile est principalement centré sur la prestation de santé à domicile (PSAD). Ces professionnels opèrent au sein de structures régies par l'article L5232-3 du code de la santé publique, prestataire de service et distributeurs de matériel (médical) dites prestataires de santé à domicile. Ils interviennent directement au domicile des patients, dans le cadre des traitements donnant lieu à prescription d'un dispositif médical et de prestations associées.

Le secteur se caractérise par une forte réglementation et une coordination étroite avec les professionnels de santé. Les intervenants doivent respecter les prescriptions médicales, les normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que les procédures de matériovigilance. Ce secteur est crucial pour le suivi et l'accompagnement des patients nécessitant des soins médicaux à domicile, souvent en raison de maladies chroniques, de pathologies lourdes ou aiguës, ou de situations de perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap.

La convention collective 3286 (également connue sous le code IDCC 1982) s'applique aux entreprises et salariés du secteur du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques dont l'activité principale consiste à la location/vente de matériels et fournitures ayant pour objet l'assistance à des personnes en situation de dépendance handicap ou maladie, l'équipement médical et la réalisation de prestations de services liées aux activités de location ou de vente au profit des mêmes bénéficiaires

La convention collective 3286 (également connue sous le code IDCC 1982) s'applique aux entreprises et salariés du secteur du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques dont l'activité principale consiste : à la location/vente de matériels et fournitures ayant pour objet l'assistance à des personnes en situation de dépendance handicap ou maladie, l'équipement médical, la réalisation de prestations de services liées aux activités de location ou de vente au profit des mêmes bénéficiaires

Type d'emplois accessibles :

Technicien intervenant à domicile

Technicien respiratoire

Technicien de maintenance en matériel médical  
Technicien d'intervention sur matériels d'assistance respiratoire  
Technicien installateur  
Technicien en matériel médical  
Technicien conseil patient  
Technicien suivi patients  
Technicien du sommeil  
Technicien post-opératoire de matériel médical  
Technicien maintien à domicile / oxygène  
Technicien d'installation, maintenance et nettoyage de dispositifs  
Assistant technique installateur de matériel médical  
Assistant technique respiratoire  
Livreur installateur en matériel médical  
Conseiller médico-technique  
Agent polyvalent d'installation

Code(s) ROME :

J1303 - Assistance médico-technique

Références juridiques des réglementations d'activité :

**5ème partie du Code de la santé publique, relative aux produits de santé**

Article L5232-3 : Réglemente les activités de prestation de santé à domicile (PSAD)

Articles D5232-1 et suivants : Partie réglementaire afférente à l'article L5232-3

**Arrêté du 23 décembre 2011**

Obligation de formation pour tous les professionnels intervenants ou garants des activités de PSAD/PSDM

**Arrêté du 16 juillet 2015**

Relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical (BPDDOM)

LPPR: Liste des produits et prestations remboursables

Règlement Européen des Dispositifs Médicaux (Medical Device Regulation - MDR20)

**Règlement général de la protection des données (RGPD)**

**Convention nationale avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

Réglemente l'activité des intervenants médico-techniques à domicile en lien avec la prise en charge par l'Assurance Maladie des dispositifs médicaux et prestations associées

**Nouvelle nomenclature relative à l'utilisation du dispositif médical de ventilation à Pression Positive Continue (PPC) pour le suivi des apnées du sommeil**

Les réglementation et normes relatifs aux EPI : décret-loi 81/2008 relatif à la stérilisation des instruments et à la protection du professionnel de santé face aux agents biologiques, loi 89/656/CE sur les obligations de l'employeur, loi 89/686/CE sur les obligations du fabricant d'EPI

Règlement (UE) 2017/745 : Règlement relatif aux dispositifs médicaux, qui inclut des exigences strictes en matière d'hygiène et de sécurité pour les dispositifs utilisés dans les soins de santé.

**Référentiel de bonnes pratiques professionnelles des prestataires de service et distributeurs de matériel (PSDM)**

## Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Aucun prérequis de niveau de qualification n'est exigé pour être admis au sein d'un parcours pédagogique préparant au CQP Intervenant médico-technique à domicile par la voie de la formation. Les candidats doivent toutefois être âgés de dix-huit ans révolus pour entrer dans le parcours.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Le CQP Intervenant médico-technique à domicile s'obtient par la validation de l'ensemble des quatre blocs de compétences selon les modalités et critères d'évaluation définis au référentiel de certification.

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury de certification est paritaire et comprend : un représentant du collège employeur de la CPNEFP, un représentant du collège salarié de la CPNEFP. Il est composé de deux membres : le président de la CPNEFP ou son représentant ; le vice-président de la CPNEFP ou son représentant. La présidence du jury de certification est assurée par mandat alternant d'une durée 2 ans, par la présidence et la vice-présidence de la CPNEFP. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.	26-05-2025
En contrat de professionnalisation	X		Le jury de certification est paritaire et comprend : un représentant du collège employeur de la CPNEFP, un représentant du collège salarié de la CPNEFP. Il est composé de deux membres : le président de la CPNEFP ou son représentant ; le vice-président de la CPNEFP ou son représentant. La présidence du jury de certification est assurée par mandat alternant d'une durée 2 ans, par la présidence et la vice-présidence de la CPNEFP. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.	26-05-2025
Par candidature individuelle		X	-	-

Par expérience	X	<p>Le jury de certification est paritaire et comprend : un représentant du collège employeur de la CPNEFP, un représentant du collège salarié de la CPNEFP.</p> <p>Il est composé de deux membres : le président de la CPNEFP ou son représentant ; le vice-président de la CPNEFP ou son représentant.</p> <p>La présidence du jury de certification est assurée par mandat alternant d'une durée 2 ans, par la présidence et la vice-présidence de la CPNEFP. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.</p>	26-05-2025
----------------	---	--	------------

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
<p>RNCP40657BC02 - Intervenir au lieu de vie des personnes soignées dans le cadre des prestations médico-techniques ET</p> <p>RNCP40657BC03 - Réaliser des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi au domicile des personnes soignées et/ou à distance tout au long de la prise en soin ET</p> <p>RNCP40657BC04 - Réaliser le suivi administratif et les opérations de clôtures des prestations médicotéchniques réalisées</p>	<p><b><u>RNCP39868 - Intervenant médico-technique à domicile pour les prestataires de santé à domicile</u></b></p>	<p>RNCP39868BC01 - PRISE EN CHARGE DU PATIENT À DOMICILE ET</p> <p>RNCP39868BC02 - MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL MÉDICAL ET DÉLIVRANCE DE DISPOSITIFS MÉDICAUX ET</p> <p>RNCP39868BC03 - GESTION DES PROCÉDURES SANITAIRES ET DE SÉCURITÉ ET</p> <p>RNCP39868BC04 - PRISE EN CHARGE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE DU PATIENT</p>

## Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2011	Arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap

Date de décision	23-05-2025
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	23-05-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	23-05-2032

## Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://branche-dmt.fr/index.php?route=informations>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)

Une question ? ✕



Top